

armes qui font partie de détachements employés hors de leur garnison, pendant plus de vingt-quatre heures, dans un but de sécurité générale, un supplément de solde fixé, par jour de service, comme il suit :

Pour les officiers supérieurs de toutes armes, 5 fr.

Pour les officiers subalternes de toutes armes, 3 fr.

Pour les sous-officiers de gendarmerie, 1 fr.

Pour les sous-officiers des autres armes, 50 cent.

Pour les caporaux et brigadiers de gendarmerie, 80 cent.

Pour les caporaux et brigadiers des autres armes, 40 cent.

Pour les tambours, clairons, trompettes et soldats de la gendarmerie, 60 cent.

Pour les tambours, clairons, trompettes et soldats des autres armes, 30 cent. (*Monit.* du 11 mai 1869.)

120. — 8 MAI 1869. — Arrêté royal par lequel sont approuvés les nouveaux statuts de la Banque de crédit commercial établie à Anvers, tels qu'ils résultent d'un acte public reçu, le 19 avril 1869, par M^e P.-J.-L. Meert, notaire, à Anvers. (*Monit.* du 9 mai 1869.)

121. — 10 MAI 1869. — LOI portant suppression du timbrage des billets au porteur (1). (*Monit.* du 13 mai 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les billets au porteur cesseront de recevoir l'empreinte du tim-

(1) Le *Moniteur* n'indique pas les documents parlementaires relatifs à cette loi. Je vais réparer cet oubli.

Séance de 1867-1868.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet. Séance du 4 mars 1868, page 352. Rapport. Séance du 17 mars 1868, p. 348.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 25 mars 1868, p. 916.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 27 mars 1868, p. XVII.

Annales parlementaires. Adoption. Séance du 28 mars 1868, p. 126.

bre créé en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 septembre 1862.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.)

122. — 12 MAI 1869. — Arrêté royal qui autorise l'établissement de la société anonyme de Cheratte, Housse et Bouhouille réunis, et approuve les statuts de cette société tels qu'ils résultent d'un acte public reçu, le 3 mai 1869, par le notaire N. Biar, à Liège. (*Monit.* du 23 mai 1869.)

123. — 15 MAI 1869. — Liste des brevets d'industrie (nos 632 à 712) délivrés par arrêtés ministériels de cette date. (*Monit.* du 21 mai 1869.)

124. — 16 MAI 1869. — Arrêtés royaux par lesquels sont nommés dans l'ordre de mérite :

Officiers :

MM. J.-G.-J. Janssens et F. Vandersweep, inspecteurs généraux à l'administration des chemins de fer, des postes et des télégraphes ;

MM. J. Vinchent, ingénieur en chef, directeur, et C.-P. Mongenast, directeur à l'administration des chemins de fer, des postes et des télégraphes ;
M. A.-F. Gautier, conseiller au conseil des mines ;
M. F.-A.-J. Rucloux, ingénieur en chef, directeur des mines.

Chevaliers :

MM. F. Dédiér et J.-A. Goffaux, directeurs à l'administration des chemins de fer, des postes et des télégraphes ;

MM. L. André, M.-A.-J. Lapierre, J.-I. Gibbs et E.-E.-P. Vandevelde, inspecteurs à l'administration des chemins de fer, des postes et des télégraphes ;
MM. G.-E.-H. Lamquet, ingénieur principal ;
F.-J. Danaux, ingénieur, l'un et l'autre chefs de service des voies et travaux, et F.-C. Cambrelin, ingénieur en chef, chef de service spécial au chemin de fer de l'Etat ;

M. A.-P.-P.-F. Barré et A. Wilkers, chefs de station de 1^{re} classe ;

M. J.-B. Bernard, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées ;

MM. J. Grosfils, H. Pinsard et L. Van Schoubroeck, ingénieurs de première classe des ponts et chaussées ;